

---

Jour de séance 64

le mercredi 23 mars 2022

10 h

Prière.

Le président souligne le jubilé de platine de Sa Majesté la reine Elizabeth II et remercie S.H. la lieutenant-gouverneure d'avoir fourni aux parlementaires des épinglettes commémoratives.

---

M. C. Chiasson offre ses condoléances à la famille du regretté Evérard H. Daigle, ancien député libéral provincial de la circonscription de Grand-Sault, dans le comté de Victoria (1974-1987).

---

Le président offre ses condoléances à la famille du regretté David L.E. Peterson, c.r., ancien avocat, conseiller municipal, procureur spécial, juge adjoint et greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick de 1978 à 1993.

---

M. Arseneault demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales. Le consentement est refusé.

---

M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fusion d'une partie de Big River avec la ville de Bathurst. (Pétition 41.)

---

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le vingtième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 23 mars 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son vingtième rapport.

Le comité se réunit les 25, 26, 27 et 28 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 69, *Loi sur la communication illégale d'images intimes* ;
- 72, *Loi concernant la modernisation de la législation régissant les sociétés à responsabilité limitée* ;

- 73, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*  
74, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques ;*  
75, *Loi modifiant la Loi sur les mines ;*  
79, *Loi concernant la vente au détail du cannabis.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

M. Melanson donne avis de motion 96 portant que, le jeudi 31 mars 2022, appuyé par M. D'Amours, il proposera ce qui suit :

attendu que l'arrêté d'urgence a cessé d'être en vigueur le 14 mars 2022 ;

attendu que tous les paliers de gouvernement réfléchiront sans doute à la pandémie, pour ce qui est de la préparation, des mesures instaurées en matière de santé et de sécurité publiques, des communications et de la reddition de comptes, des programmes de soutien pour les particuliers et les entreprises ainsi que d'autres questions connexes ;

attendu que des avantages considérables découleraient de la tenue d'un examen approfondi lié à la pandémie de COVID-19, lequel pourrait permettre de déterminer les mesures ayant été efficaces et comment des mesures additionnelles auraient pu contribuer à réduire la transmission du virus ;

attendu que l'examen en question serait une occasion d'obtenir des renseignements, des conseils et des idées qui appuieraient peut-être dans l'avenir la préparation aux situations d'urgence ;

attendu qu'un examen pourrait tenir compte des points faibles et des pratiques exemplaires, pour que soient ensuite mises à profit les connaissances acquises aux fins de la planification ainsi que de l'élaboration de politiques et de protocoles en vue d'appuyer la gestion d'éventuelles menaces pour la santé publique ;

attendu qu'un examen serait en outre l'occasion d'entendre des membres du personnel de première ligne, des professionnels de la santé et d'autres experts en la matière ;

attendu que l'opposition libérale a demandé que soit entrepris un examen indépendant et complet de la réponse du gouvernement provincial à la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

attendu que le gouvernement a indiqué qu'il voit maintenant les avantages d'entreprendre un examen de sa réponse à la pandémie de COVID-19 ;

attendu qu'il faut faire en sorte que l'examen en question soit indépendant du gouvernement et que les ressources nécessaires soient fournies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à demander que le vérificateur général entreprenne un examen de la réponse du gouvernement provincial à la pandémie de COVID-19,

que, en plus des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général dispose des pouvoirs conférés par la *Loi sur les enquêtes*, notamment le pouvoir d'ordonner la production de documents et d'assigner des témoins,

que soient fournies au Bureau du vérificateur général les ressources financières additionnelles dont il a besoin pour mener à bien l'examen

et que, si le vérificateur général est par ailleurs dans l'impossibilité d'entreprendre l'examen, les services d'une personne ou d'une entité indépendante soient retenus à cette fin.

---

L'hon. M. Savoie, donne avis de motion 97 portant que, le mardi 29 mars 2022, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour l'année 2022, le calendrier de séance suivant :

du mardi 22 mars au vendredi 25 mars,  
du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril,  
du mardi 10 mai au vendredi 13 mai,  
du mardi 17 mai au vendredi 20 mai,  
du mardi 31 mai au vendredi 3 juin,  
du mardi 7 juin au vendredi 10 juin,

du mardi 25 octobre au vendredi 28 octobre,  
du mardi 1<sup>er</sup> novembre au vendredi 4 novembre,  
du mardi 15 novembre au vendredi 18 novembre,  
du mardi 22 novembre au vendredi 25 novembre,  
du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre,  
du mardi 13 décembre au vendredi 16 décembre ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt pendant une période d'ajournement, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes agisse en son nom pour l'application du présent ordre ;

que, pendant les semaines où la Chambre est ajournée, les comités permanents et spéciaux aient la possibilité de se réunir aux dates suivantes pour étudier les projets de loi, les prévisions budgétaires et d'autres affaires :

du mardi 5 avril au vendredi 8 avril,  
du mardi 12 avril au jeudi 14 avril,  
du mardi 19 avril au vendredi 22 avril,  
du mardi 26 avril au vendredi 29 avril,  
du mardi 3 mai au vendredi 6 mai,  
du mardi 24 mai au vendredi 27 mai,  
du mardi 6 septembre au vendredi 9 septembre,  
du mardi 13 septembre au vendredi 16 septembre,  
du mardi 20 septembre au vendredi 23 septembre,  
du mardi 27 septembre au jeudi 29 septembre,  
du mardi 4 octobre au vendredi 7 octobre,  
du mardi 11 octobre au vendredi 14 octobre,  
du mardi 8 novembre au jeudi 10 novembre,  
du mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre ;

que, par dérogation aux dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité permanent ou spécial puissent convoquer des réunions à d'autres dates, au besoin ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le 22 mars et le demeure jusqu'au 16 décembre 2022.

---

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Hogan, de celui de M. Carr ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Savoie, de celui de M. Wetmore ;

que la liste des membres du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Hogan, de celui de M. Wetmore. (Motion 98.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 11 h 23.